

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **07/12/2020**

Date d'affichage : **09/12/2020**

de la commune de COGOLIN

Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 10 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR à Marc Etienne LANSADE / Régine RINAUDO à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Christiane LARDAT / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

A la demande de Madame LOVERA, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Afin de siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du SIVAAD dont elle est déléguée titulaire, Madame Danièle CERTIER s'est portée candidate et il est donc proposé de la désigner.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21,

N° 2020/111

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – MODIFICATION

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le **29 DEC. 2020** **N° 2020/1320**
ID : 083-218300424-20201215-DCM2020_111-DE

CM du 15/12/2020

N° 2020/111

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – MODIFICATION

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/043 en date du 20 juillet 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres,

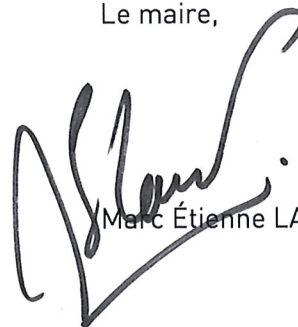
Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales

A LA MAJORITE - 26 POUR – 7 ABSTENTIONS (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY)
DE DESIGNER Madame Danièle CERTIER pour remplacer Madame Margaret LOVERA au sein de la commission d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,



Marc Étienne LANSADÉ

